



Consultation de la Société Civile des régions Afrique de l'Ouest et du Centre sur les migrants en pays de crise (MICIC)

Dakar, le 08 décembre 2015

Les organisateurs :

- Global Coalition on Migration (GCM)
- Caritas Sénégal et MADE (Migration and Development Network) Afrique
- Commission Internationale Catholique des Migrations (CICM/ICMC) et MADE

Les participants :

- Cameroun, Mauritanie, Mali, Niger, Ghana, Togo, Sénégal, Belgique, Etats Unis.
- Invités : ICMPD, OIM.

Rapporteur : Abbé Alphonse SECK, Caritas Sénégal et MADE AFRIQUE

1. **Les principales crises** qui traversent nos deux sous-régions sont ainsi identifiées:

- Les **changements climatiques** et leurs conséquences désastreuses surtout dans les pays du Sahel, avec pour manifestations les sécheresses, l'insécurité alimentaire, les inondations avec des déguerpissements forcés de populations, souvent sans mesures d'accompagnement pour leur réinstallation ;
- L'**accaparement des terres**, les **extractions minières** avec leurs conséquences sur la paix sociale ;
- Les **mouvements de réfugiés** suite aux crises qui, bien que localisées dans un pays, ont des conséquences dans les pays voisins ;

- Les **exactions du groupe BOKO Haram** au Niger, au Cameroun, au Tchad, au Nigeria, comme celles des **groupes djihadistes** au Nord Mali qui compromettent fortement la paix et l'équilibre social des pays et de la région etc.
- **L'épidémie à virus Ebola** qui a conduit à la fermeture de certaines frontières ; ce qui a limité les mouvements des personnes en général.

Les sources des crises doivent aussi être prises en compte dans un esprit de prévention avec des mécanismes bien identifiés; elles vont de la qualité de l'offre de services publics, à l'usage équitable des ressources, à la capacité d'élaborer des plans de riposte et de réponse efficace aux alertes, de maintenir la cohésion entre les différents groupes qui vivent sur l'espace du pays etc. Cette exigence de gestion des sources des crises appelle **des stratégies de gestion des risques** comme pour l'érosion côtière que connaissent beaucoup de nos pays côtiers.

2. Le contexte de notre action:

- A l'échelle globale, le contexte de la migration aujourd'hui reste marqué par un impact plutôt défavorable. Nous sommes donc confrontés à **l'exigence d'être efficaces dans nos interactions** ; Ce qui appelle la mobilisation de moyens plus importants, y compris financiers, pour la prise en charge de programmes qui assurent la pérennité des actions entreprises. Il s'agit de chercher aussi à **prendre en charge les causes des crises** et pas seulement les crises elles-mêmes, grâce à des politiques qui évitent les impasses;
- Il faut aussi **porter une attention particulière aux causes de la migration** ; celle-ci doit être encadrée pour rester digne, en raison de ce qu'il doit toujours rester naturel à l'homme de garder le choix de se réaliser chez soi ou ailleurs ;
- La complexité de la question migratoire commande que soit ouvert **le dialogue à tous les niveaux** : les Nations Unies, l'Union Africaine, les organisations régionales comme la CEDEAO, la CEMAC etc.

3. Des initiatives pour la réussite de l'initiative MICIC dans nos régions

- La gestion de la question migratoire continue de se heurter à **la faiblesse des statistiques**. Beaucoup de situations ne sont pas documentées sinon le sont très peu, y compris au niveau des états. Dans ce même ordre d'idées, il nous est apparu que, si au sein des gouvernements plusieurs services et ministères sont souvent impliqués dans la gestion de la question migratoire, on note, pour le regretter, une absence ou une insuffisance de coordination et d'absence d'un cadre harmonisé d'action.
- **La réception plus grande, par les gouvernements, des propositions et autre alertes venant des organisations de la Société Civile**. Il s'agit de faire en sorte que les organisations de la Société Civile deviennent des interlocutrices écoutées des gouvernements de leurs pays.
- Pour ce faire, il nous semble nécessaire de mettre en place, à l'échelle du pays, un **cadre consultatif entre l'Etat et les organisations de la Société civile** pour prendre en charge, au niveau local, des instruments juridiques de défense des droits de l'homme et, par extension, de ceux des migrants avec l'harmonisation et la dissémination nécessaires.
- Ce cadre doit permettre **d'anticiper sur les violations des droits des migrants**, et pour la société Civile, être le lieu approprié pour lancer les alertes nécessaires. Sinon ce qu'il faut craindre, c'est l'usage, par les OSC, de moyens autres comme ceux des media pour se faire entendre, avec les risques d'incompréhension entre le gouvernement et la Société Civile, alors même qu'ils doivent être des partenaires dans l'action.
- De manière plus précise, ce cadre qui réunirait acteurs non étatiques et gouvernement serait un **lieu de dialogue, de réflexion, d'analyse, de recommandation, de suivi/évaluation, en somme un lieu d'anticipation**.
- **En situation de crise et donc d'urgence, la concertation entre pays voisins** est tout aussi nécessaire **à travers des accords bilatéraux voire multilatéraux**. Ainsi la gestion des migrations entre pays frontaliers serait mieux coordonnée, pour que les migrants ne se heurtent pas, par exemple, à la fermeture des frontières en raison de préoccupations légitimes de sécurité, mais qui ne doivent pas être au détriment de la libre circulation des personnes. Ces mêmes accords entre états garantiraient les biens des personnes installées dans un pays tiers

qu'elles sont obligées de quitter pour retourner dans leur pays d'origine en raison d'une crise qui surviendrait.

- **La prise en charge effective, par les gouvernements, des migrants et de la migration elle-même** ; celle-ci s'impose de plus en plus, en raison de ce que les migrants non soutenus par leurs Etats et livrés à eux-mêmes deviennent une cible facile des mouvements terroristes qui peuvent les enrôler, exploitant la précarité de leur situation et leur vulnérabilité effective.
- **La prise en charge des migrants de retour** demande une véritable réflexion, en raison de leur grande vulnérabilité. Elle doit inclure des mesures d'accompagnement appropriées jusqu'à leur destination finale et leur intégration effective au sein de leurs communautés. Dans le contexte de la Libye, le retour des migrants a été un élément important qu'il fallait gérer de ce point de vue. Ce fut le cas au Niger en particulier.

4. Quelques attentes en direction des pays participants à l'Initiative MICIC

- Faire de cette initiative **un lieu de partage de bonnes pratiques** dans la gestion à la fois des crises et des migrants en situation de crises. Le partage devrait aussi intégrer celui des moyens nécessaires à une action efficace des gouvernements et des organisations de la société Civile. Pour exemple, comment des pays comme les Philippines ou les Etats-Unis, souvent confrontés aux catastrophes naturelles, ont assis leurs stratégies de riposte voire d'anticipation.
- **L'Initiative MICIC** devrait pouvoir promouvoir des programmes, des mécanismes transnationaux d'information, de suivi des mouvements migratoires et d'accueil des migrants. Il s'agit de créer des ponts entre les hommes, des cadres de collaboration et de renforcement des capacités. Cette Initiative MICIC doit pouvoir œuvrer à **une gouvernance mondiale de la migration plus respectueuses des droits humains** devant la tentation, en raison de la situation du monde marquée par les crises et la violence, de privilégier le tout sécuritaire et le « chacun pour soi » !